

4 Cyberattaques : le danger

"Depuis le début de l'année, un établissement de santé est victime chaque semaine d'une cyberattaque", affirme, lundi 22, le ministre de la Santé Olivier Véran. Il annonce le renforcement des réseaux informatiques des établissements de santé et promet, pour ce faire, 350 millions d'euros.



PHOTO GUILLAUME BONNEFONT

La nouvelle arme des pirates, c'est le "rançongiciel" créé par des organisations criminelles. Infiltrés via Internet dans un système informatique, ces modules bloquent l'ensemble des ordinateurs connectés et rendent les données inaccessibles. Pour les récupérer, il faut verser une rançon pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. En 2019, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) recensait 54 attaques. En 2020, ce chiffre a presque quadruplé.

Danger de mort. "C'est un réel danger, pas de la science-fiction", affirme Mohammed Boumediene, patron de Ziwit, leader européen en cybersécurité (photo). Créée il y a dix ans à Montpellier, l'entreprise se met depuis mi-février gratuitement au service des établissements

de santé français publics et privés. En quelques jours, une centaine d'entre eux se sont déjà manifestés. "Ils réalisent leur vulnérabilité", complète Mohammed Boumediene qui annonce un investissement annuel de 15 millions d'euros pour assurer cette aide. "Notre objectif, clairement, c'est de sauver des vies. Un hôpital sans informatique, in fine, c'est un risque de décès pour les patients." Au CHU de Montpellier, on confirme : "Lorsqu'elles aboutissent, ces attaques peuvent avoir un impact sur l'organisation de la prise en charge médicale."

Ne jamais payer. "Les hôpitaux ne sont pas les seules cibles. Toutes les entreprises, même petites, peuvent être attaquées", prévient l'adjudant Erwan Troalen, du groupe Cyber de la Section de recherches de Montpellier. Créé en octobre dernier, ce groupe - cinq enquêteurs spécialisés - traite des cyberattaques en Occitanie. Une dizaine d'enquêtes sont actuellement en cours. "Une entreprise de cinq salariés vient d'être touchée. On lui réclame plus de 10 000 euros", poursuit le gendarme. L'entreprise a déposé plainte. Ses données seraient en cours de récupération. Les dirigeants auraient été tentés de payer la rançon. Selon une récente étude, 70 % des entreprises cèdent. Une erreur, selon l'adjudant, qui assure : "Il ne faut jamais payer !"

Daphné Arthomas